

Souscription contrat de gaz exorbitant par syndic sans accord

Par **NATH.AP.**, le **30/03/2023** à **13:06**

Bonjour,

Notre coproriété se trouve dans une situation catastrophique car le syndic a souscrit a une offre de gaz en un temps record (4h!) sans en informer le conseil syndical, pour un montant astronomique de 150 000 €/an et sur 3 ans !!!! La personne qui a signé n'avait pas de délegation formelle et comme par hasard elle a quitté le syndic depuis....nos charges annuelles passent de 150 000 € à 300 000 € !!!! Certains copropriétaires doivent régler 10 000 €/an de gaz ! Notre syndic cosncient de sa bévue a proposé de faire un geste en nous facturant ses services 1000 € au lieu de 12 000 si nous acceptions de le reconduire, ce que nous avons refusé. Pour nous, il s'agit d'une énorme erreur de gestion. Le syndic ne veut pas faire jouer son assurance...

Quels sont nos recours?

Merci!